

## Programme de formation – PERMIS A

- **Les objectifs de la formation.**

Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples à la pratique en toute sécurité.

- **Compétences et sous compétences travaillées.**

Séance	Environnement	Durée	Contenu
Séquence 1	Théorie	2 heures	<p>Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.</p> <p>Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.</p> <p>Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.</p> <p>Conduite et produits psycho-actifs.</p>
Séquence 2	Hors circulation	3 heures	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.</p> <p>Explications et travail sur : Les situations de changements de directions à droite et à gauche, le freinage, les techniques d'inclinaison.</p>
Séquence 3	Circulation et clôture de la formation	2 heures	<p>Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.</p> <p>Clôture de formation (20 minutes), échanges et bilan.</p>

- **Durée de la formation et modalités d'organisation**

Durée de la formation : 7 heures de formation minimum.

### Les étapes de ma formation

- INSCRIPTION : signature contrat + constitution dossier.
- FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE : 7 heures de formation.
- EVALUATION FORMATION : questionnaire de satisfaction

- **Méthodes et moyens pédagogiques**

- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Alternance de théorie et pratiques
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

- **Sanction de la formation**

- Délivrance d'une attestation de formation permettant de faire la demande d'obtention de titre « Permis A ».